

## 07-Se diversifier en trufficulture : mettre en place et faire produire une truffière

Une volonté de diversification ? Envisagez la truffe.

Venez découvrir les bases de cette culture et les écueils à éviter.

### Objectifs pédagogiques

Choisir sa parcelle, ses plants, son mode de plantation.  
Adapter ses techniques de culture. Apprendre les principaux écueils à éviter et les principaux éléments à mettre en œuvre pour favoriser l'entrée en production de la truffière.  
Découvrir le marché de la truffe.

### Public

Agriculteurs Sud et Nord Ardèche (terrains calcaires) souhaitant se diversifier

### Contenu

Contexte pédoclimatique adapté à la mise en place d'une truffière : critères de choix de parcelles, analyses de sol.  
Choix des essences et des origines des plants.  
Connaissance des différentes espèces de truffes, périodes et conditions de production ....  
Itinéraire technique de la production : plantation, conduite, irrigation, récolte, mode de protection, écueils à éviter ...  
Contexte économique du marché de la truffe, débouchés, évolutions et perspectives.

### Méthodes et pré-requis

Apports techniques et méthodologiques, questions et échanges, Visite d'une truffière en activité. Démonstration de récolte et modes de protection.

Pas de pré-requis.

### Modalité d'évaluation des acquis :

Mise en application sur analyses de sol et choix de parcelles. Échanges et observations sur le terrain.

Auto-évaluation écrite en fin de formation.

### Date limite d'inscription :

**16/10/2021**

Une attestation de fin de formation vous sera adressée à l'issue de la formation.



Formation labellisée  
**ECOPHYTO**  
par **VIVEA** susceptible d'être  
labellisée Ecohyto

#### **Durée**

7 heures

#### **Date(s) et horaires**

18/11/21 9:00 - 17:00

#### **Lieu de formation**

Secteur Annonay

#### **Participation**

Ayant-droit VIVEA : 3€/h

Autres publics : 32€/h

#### **Caution**

32€/h, validant votre inscription et restituée à l'issue de la formation (voir conditions générales)

#### **Responsable de stage**

Sophie BULEON

#### **Intervenant(s)**

Pierre TABOURET,  
Expert en trufficulture CRPF

#### **Contact**

Marie-Christine OLIVEIRA  
DOS REIS  
+33 (0)4 75 20 28 00



SERVICES AUX AGRICULTEURS  
ET ACTEURS DES TERRITOIRES  
REF. 221  
AFNOR CERTIFICATION  
www.afnor.org  
Liste des sites certifiés et  
de nos engagements sur  
www.chambres-agriculture.fr



processus certifié  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE FORMATION

## **PUBLICS, DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET PRISE EN CHARGE :**

- **Public éligible VIVEA :** contributeurs VIVEA à jour de leur cotisation et dans la limite du plafond de 2250€/an : agriculteurs-trices, chefs d'exploitation agricole, entrepreneurs du paysage, de travaux agricoles ou forestiers, conjoint-e-s collaborateur-trices selon statut MSA, aides familiaux, cotisant-e-s solidaires, ou Futur-e-s installé-e-s\* en agriculture en parcours PPP, ayant fourni les justificatifs nécessaires à leur éligibilité.

- **Autres publics :** Agriculteurs-trices retraité(e)s, conjoint(e)s, salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles, autres salariés, futur(e)s installé(e)s en agriculture hors parcours PPP ou non pris en charge par VIVEA, contributeurs VIVEA non éligibles ou ayant dépassé leur plafond, demandeurs d'emploi ...

\* Futur-e-s installé-e-s en agriculture : Ce plafond ne s'applique pas pour les personnes engagées dans un PPP. A partir de septembre 2021 conditions de prise en charge VIVEA susceptibles de modification selon modalités CPF.

Le prix par participant indiqué pour chaque formation est un prix net, sans TVA à ajouter. Tout stage commencé est dû en totalité. Le règlement est à effectuer lors de l'inscription, par chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche. Des repas pourront éventuellement être proposés, ils ne sont pas compris dans le prix du stage. Pour des stages techniques nécessitant du matériel et des frais spécifiques, une participation aux fournitures et matières premières pourra être demandée.

## **MODALITÉS D'INSCRIPTION ET JUSTIFICATIFS :**

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation directement par VIVEA ou par un autre organisme, le bulletin d'inscription est à renvoyer signé avec le chèque de participation et/ou de caution, 15 jours avant le début de la formation. L'inscription est nominative, une personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

La réalisation des formations proposées dans ce catalogue est conditionnée par l'agrément de VIVEA et l'inscription d'un nombre suffisant de stagiaires. Pour confirmer l'inscription au stage, vous recevrez 5 à 10 jours avant le début du stage une convocation incluant un rappel du programme et précisant les dates, horaires et lieux précis.

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue de la formation ainsi qu'une facture acquittée pour les stages facturés (à conserver, pas de duplicata fourni).

La Chambre d'agriculture se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter un stage, en particulier si le nombre d'inscrits est insuffisant, en cas d'intempéries, d'absence de l'animateur ou de l'intervenant et de reporter ou de refuser une inscription si le nombre de candidats est trop important.

Une attestation de formation sera remise à chaque participant à l'issue de la formation ainsi qu'une facture acquittée pour les stages facturés (à conserver, pas de duplicata fourni).

**Consultez nos conditions générales sur** [www.ardèche.chambre-agriculture.fr](http://www.ardèche.chambre-agriculture.fr)

Pour ses formations, la Chambre d'agriculture reçoit le soutien de :



Retrouvez-nous sur Facebook : [facebook.com/chambreAgriculture07](https://facebook.com/chambreAgriculture07)

# Bulletin d'inscription valant CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais (Article L. 6353-3 du code du travail).  
A renvoyer avant le **16/10/2021** à la Chambre d'agriculture d'Ardèche, 4 AVENUE DE L'EUROPE UNIE 07000 PRIVAS, à l'attention de Marie-Christine OLIVEIRA DOS REIS

Je soussigné (e):  Madame  Monsieur

Nom, prénom\* \_\_\_\_\_

Adresse complète\* \_\_\_\_\_

CP\* \_\_\_\_\_ COMMUNE\* \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_

Tél\* \_\_\_\_\_ E-mail\* \_\_\_\_\_

\*Coordonnées transmises aux autres inscrits pour faciliter un éventuel co-voiturage (rayer cette mention en cas de refus).

## Statut actuel :

- Agriculteur-trice MSA  Aide familial-e MSA  Cotisant-e solidaire MSA actif
- Conjoint-e collaborateur-trice  Salarié(e) agricole. Précisez fonds de formation : .....
- En parcours installation (Titulaire d'un PPP dans lequel cette compétence est préconisée)  Autre à préciser.....

**M'inscris à la formation intitulée : « Se diversifier en trufficulture : mettre en place et faire produire une truffière »**

**Durée 7h et lieu NORD 07 à définir**

**Personne contact : Sophie BULEON, Responsable du stage.**

Formation organisée par la Chambre d'agriculture d'Ardèche, 4 AVENUE DE L'EUROPE UNIE 07000 PRIVAS. Numéro de déclaration d'activité : 8207P000807 à la Préfecture de la Région Rhône-Alpes. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues dans l'article L.6313-1 du code du travail. Les objectifs, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants, modalités d'évaluation et sanction de la formation sont communiqués dans le programme ci-contre. Les effectifs sont fonction de l'organisation pédagogique de la formation.

## 1. Dispositions financières

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût pédagogique et restent à la charge du participant. **Tout stage commencé est dû en totalité.**

- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de formation, des dispositions financières et tarifs et je joins au contrat un chèque libellé à l'ordre de « l'Agent comptable de la Chambre d'agriculture d'Ardèche » d'un montant de :
- 21.00 €** si je suis **ayant droit Vivea** (Chef d'exploitation, aide familial selon statut MSA, cotisant solidaire actif, conjoint collaborateur selon statut MSA), sous réserve que le contributeur dispose d'un crédit Vivéa suffisant. **+ 224 € de caution** (par chèque) pour valider mon inscription (cf modalités financières). Je note que mon chèque de caution me sera restitué si je suis effectivement pris en charge par VIVEA.
- 224 €** pour les autres publics (non éligible vivea, salariés agricoles, particuliers ...)
- Je bénéficie d'un e-chèque formation (PPP, Regain, fidélité) que je joins à mon inscription

Un mail de confirmation du stage vous sera adressé quelques jours avant la formation, avec le programme détaillé, surveillez votre boîte !  
Merci de nous spécifier si vous désirez un envoi papier.

## 2. Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, ou si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure (Cf Article 1148 du Code civil), le présent contrat est résilié selon les conditions financières suivantes : seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat, aucune pénalité ne sera appliquée. En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure, le chèque sera encaissé par la Chambre d'agriculture d'Ardèche.

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 8 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de rétractation reçue plus de 8 jours avant le début de la formation, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Dans le cas contraire, le chèque sera encaissé par la Chambre d'agriculture d'Ardèche.

#### 4. Clauses particulières

Déplacements : Dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session, le stagiaire atteste avoir un permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.

Droit à l'image : Sauf spécification contraire, le stagiaire autorise la Chambre d'agriculture à utiliser son image pour illustrer les actions de formation du groupe Chambre d'agriculture (rayer cette mention en cas de refus).

#### 5. Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Privas sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le stagiaire (Nom Prénom)

Pour le Président de la Chambre d'agriculture d'Ardèche  
et par délégation Olivier DURANT,  
Directeur  
(Signature et cachet)

Signature \_\_\_\_\_



Un exemplaire de ce contrat est à retourner daté et signé par le stagiaire à l'organisme de formation. Pensez à vous en garder une copie.

Contrat de formation professionnelle SUP GSC ENR 1 N 22.07.11

## VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire et de le renvoyer au responsable de la formation avant le début de celle-ci, afin de lui permettre de mieux vous connaître et de cerner vos attentes.

Il fournira des informations utiles aux formateurs qui animeront le stage, leur permettant d'adapter la formation au plus près des besoins des participants.

1) Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème

Oui - laquelle et quand ? \_\_\_\_\_

Non

2) Souhaitez-vous aborder des points précis sur les thèmes suivants ? Précisez :

---

---

3) Vous avez des remarques, des questions :

---

---

---

4) Si vous êtes en situation de handicap avec des besoins particuliers pour suivre la formation, merci de les préciser ci-dessous.

---

Questionnaire des attentes OPE FOR ENR 5 R 19.11.15